

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Parlement de la Cémac : ouverture de la session budgétaire sur fond de Covid-19

J.K.M
Libreville/Gabon

CONFORMÉMENT aux textes régissant le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Cémac), la deuxième session ordinaire de cette institution s'est ouverte, lundi dernier, par visioconférence. Une session devant s'étaler sur un mois et axée principalement autour de l'examen et de l'adoption du budget de la Cémac pour l'exercice à venir. Vice-président du Parlement de la Cémac, Vincent Mavoungou Bouyou, par ailleurs chef de la délégation gabonaise, a pris une part active à cet événement. Lequel, a

laissé entendre le président du Parlement de la Cémac, le Camerounais Hilarion Etong, se tient dans un contexte marqué par la pandémie de coronavirus.

Occasion pour lui de féliciter les chefs d'État des pays membres de la Cémac pour la diligence avec laquelle ils ont mis en place, avec une certaine efficacité, des plans de riposte contre cet "ennemi invisible". Tant et si bien que, à l'échelle planétaire et continentale, sur le plan sanitaire, la sous-région s'en sort plutôt bien. Dans tous les cas, tout en relevant les impacts négatifs de la pandémie sur les économies des six États membres, ainsi que sur la circulation des personnes et des biens du fait

de la fermeture des frontières, il a exhorté les leaders de la sous-région à poursuivre le processus de réformes engagées, de manière à accélérer le développement au sein de la sous-région et son intégration. Pour rappel, le siège du Parlement de la Cémac est basé à Malabo, en Guinée équatoriale. Sa première session ordinaire s'ouvre le premier lundi du mois de février. Notre compatriote Vincent Mavoungou Bouyou a dirigé cette institution de 2012 à 2017. Il avait succédé au Congolais Pierre Ngolo.



Des parlementaires gabonais siégeant au Parlement de la Cémac.

Tribune des partis politiques Prétexte fallacieux !

DEPUIS un peu plus de deux ans, le mandat de Me Séraphin Ndaot Rembogo, président du Parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS), est forclus. Du moins si l'on s'en tient à l'article 5 des statuts de cette écurie politique. Une situation gênante dont a bien conscience la tête de file des "bâisseurs".

D'ailleurs, pour contourner cet écueil, le dernier Conseil exécutif ayant scellé le sort de Joël Pono Opape (désormais ancien vice-président en charge des provinces du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime), a décidé de tenir le congrès ordinaire le 21 avril 2021. Ladite instance, bon gré mal gré, conditionne la tenue de ces assises à la levée des restrictions inhérentes à l'actuelle pandémie du coronavirus. Un argument spécieux, de l'avis de moult observateurs et autres analystes de la blogosphère politique.

Comment comprendre alors le retard accusé dans le passage de flambeau, quand on sait que le Covid-19 a officiellement commencé à sévir au Gabon le 12 mars dernier ? Et ce, sans aucun motif valable de la part de celui qui prétend œuvrer corps et âme au développement de la démocratie aussi bien au sein de sa famille politique qu'au niveau national via le Conseil national de la démocratie (CND) ? Pas besoin d'être diplômé de Science pô pour comprendre que le "Bâisseur en chef" s'arc-boute sur sa position, voire son statut de président. Normal, la manne relative à la subvention des partis politiques ne doit pas être gérée par n'importe qui. Ne dit-on pas que "l'argent divise" ? Séraphin Ndaot Rembogo ne cherche-t-il pas un faire-valoir qu'il utilisera à sa guise ? Selon des voix autorisées, le leader du PDS travaille activement à confier les rênes de son parti à sa fille, Carmen Ndaot. Une pilule difficile à faire avaler aux militants de la première heure. D'autant que la "pressentie" à la succession n'a pas fourbi ses armes au PDS. C'est dire qu'une fois de plus la logique familiale et les intérêts mercantilistes prévalent sur le bon sens.

C'est dire que l'argument du Covid-19 n'est ni plus ni moins qu'une fausse excuse.

Yannick Franz IGOHO



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE

(Portant paiement par ordre alphabétique des allocations familiales de l'échéance du 3ème trimestre 2020 sur toute l'étendue du territoire)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe ses assurés qu'elle procédera au paiement, par ordre alphabétique, des allocations familiales de l'échéance du 3ème trimestre 2020.

A cet effet, les paiements habituels s'effectueront selon le calendrier ci-après :

Dates de paiement	Répartition des assurés selon l'ordre alphabétique
Du lundi 12 au mardi 13 octobre 2020	De A à B
Du mercredi 14 au jeudi 15 octobre 2020	De C à J
Le vendredi 16 et le lundi 19 octobre 2020	De k à L
Du mardi 20 au mercredi 21 octobre 2020	De Ma à Mb
Du jeudi 22 au vendredi 23 octobre 2020	De Me à Mz
Du lundi 26 au mardi 27 octobre 2020	N
Du mercredi 28 au jeudi 29 octobre 2020	De O à Z

Consciente des contraintes occasionnées, mais soucieuse de la santé des populations et des agents, la CNSS tient à rappeler que des consignes strictes seront imposées afin que le paiement se déroule dans des conditions maximales visant à réduire les risques liés au COVID-19.

Elle en appelle donc au sens aigu de discipline et de responsabilité de chacun pour

Notre ambition : mieux vous servir

Fait à Libreville le 29 septembre 2020

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



Romaric Ghislain YOUNGOU MBODOT

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 04 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 09 79 12 00 • Fax : (+241) 011 74 64 25
Centre d'appels : M2 • Cellule plaintes clients : M1 • www.cnss.ga • Facebook : cassenationaledevouscousocietegabon-officiel